

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2005 - Convocation du 17/02/2005
Compte rendu affiché le : 04/03/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

Objet : Dénomination de salles
Espace Culturel Jean Vilar

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la totalité des travaux de rénovation, d'amélioration de l'acoustique et d'esthétique de l'Espace Jean Vilar sont désormais achevés.

Il dit qu'afin de permettre à ce bâtiment, désormais résolument tourné vers l'avenir, d'être aussi un lien avec le passé de la commune, il est proposé d'attribuer aux principales salles pouvant être mises à disposition des noms de personnalités ayant marqué d'une forte empreinte leurs activités au service de la commune.

Ainsi, les dénominations qui suivent sont suggérées :

- ♦ **Salle Emile GUIMET** : grande salle
- ♦ **Salle Pierre CHASSIN** : salle basse
- ♦ **Salon Paul CAMPANT** : salon Rubis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ADOPTE les propositions du rapporteur.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 24 février 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 18.03.2005
Publication ou affichage du 18.03.2005
Paul LAFFLY,
Maire.